



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2025

Réunion du 18/07/2025 reportée pour raison d'agenda

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-deux juillet à vingt heures trente minutes sous la présidence de Madame Elisabeth DELCROIX, Maire, le Conseil Municipal d'Uruffe légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 18 juillet 2025

Sont présents :

Mme Elisabeth DELCROIX, Maire, Présidente de séance

M. Cyril BICHET 1^{er} Adjoint

M. Didier FAYS 2^{ème} Adjoint

M. Alexis ANTOINE, Conseiller Municipal,

M. Nicolas CLAUDEL, Conseiller Municipal,

Mme Séverine LAMONTRE, Conseillère Municipale

Michel RUCHET Conseiller municipal

Absents donnant pouvoir :

M. Dominique DEFORGE 3^{ème} Adjoint donne pouvoir à Mme Elisabeth DELCROIX

M. Dany FRANCOIS, Conseiller Municipal donne pouvoir à M. Didier FAYS

Absent non excusé : M. Nicolas SIMONIN, Conseiller Municipal

Est élue secrétaire de séance : Mme Séverine LAMONTRE

Nombre de votants : 9

Le procès- verbal du Conseil Municipal en date du 23 mai 2025 est entériné par l'assemblée et signé par Madame la présidente et Madame la secrétaire de séance

Point 1 Vote pour la composition du conseil communautaire 2026

Le dossier vous a été adressé le 17/06/2025 pour une information détaillée.

Lors de la séance du conseil communautaire du 22 mai 2025 l'assemblée a pris position pour l'obtention de la majorité qualifiée.

Depuis les élections de 2014, la loi encadre fortement la composition du conseil communautaire en définissant le nombre de sièges par commune en fonction de la population municipale.

Toutefois il est possible d'augmenter légèrement ce nombre. Pour cela il faut un accord local qui sera constaté par les services de l'Etat après réception des délibérations concordantes de la majorité qualifiée des communes. Attention dans ce cas les communes qui ne délibèrent pas sont considérées comme étant défavorables. La date limite de ces délibérations est le 31 août 2025.

Après vérification des services de la préfecture et vu qu'il n'est pas possible de maintenir la composition actuelle il est proposé la composition qui s'en rapproche le plus et qui permet la répartition suivante : (tableau ci-joint)

Acceptons-nous les propositions de répartition des sièges présentées lors du conseil communautaire ?

Vote Pour : 9

Point 2 : Régie location à dissoudre

Une régie « locations diverses » a été créée en 2015 au sein de la collectivité mais elle demeure inactive. (Nous n'acceptons plus le paiement espèces pour toute location) Il semble plus judicieux de procéder à la clôture.

Vote Pour : 9

Point 3 : Recensement de la population 2026/Nomination du coordinateur rural

Le recensement des habitants de notre commune se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. Le recensement est toujours très important. Entre autres il permet de déterminer la participation de l'Etat à notre budget.

Il faut délibérer pour nommer le coordonnateur communal (en général la secrétaire)

Et la charge de travail est loin d'être négligeable

1 jour de formation en octobre/novembre

4 jours de préparation de l'enquête entre début novembre et démarrage de la collecte

8 jours de janvier à février pour la réalisation de l'enquête de recensement

Pour nommer la secrétaire de mairie en tant coordinateur rural

Vote : Pour : 9

Ensuite il faut recruter un agent recenseur ; la secrétaire ne peut pas faire. Le recrutement se fera par un contrat temporaire (la délibération doit comporter toutes les informations de recrutement de cette personne) Lorsque nous connaissons la personne désignée il faudra de nouveau délibérer pour accepter.

Vote Pour 9

En un premier temps avez-vous réfléchi à qui nous pourrions faire appel ?

Nous passerons une information communale ce qui facilitera peut-être notre recherche.

La commune aura inscrit à son budget 2026 l'ensemble des dépenses liées à l'enquête de recensement et en recette la dotation forfaitaire de recensement. Le montant n'est pas affecté, la commune en fait l'usage qu'elle juge bon. Le montant est calculé en fonction des populations de référence en vigueur au 1^{er} janvier 2025 du nombre de logements publiés en juillet 2025 et d'un coefficient correctif fixé par arrêté pour prendre en compte la réponse par internet. Son montant sera communiqué par l'Insee à chaque commune au plus tard en octobre et qui servira de justificatif.

Point 4 : Fin de contrat de la secrétaire de mairie actuelle/Signature d'un contrat temporaire intérim

Le contrat à durée déterminée de 3 ans de la secrétaire actuelle est arrivé à échéance le 30 juin 2025. De ce fait le poste est redevenu vacant et une offre a été mise sur le réseau du CDG et la procédure est celle d'un recrutement. Deux candidates étaient inscrites, une titulaire de la fonction territoriale et notre secrétaire **toujours sur le poste de contractuelle**. Nous avons confié cette mission de recrutement au CDG. **La décision finale de recrutement a été prise en accord avec le Conseil Municipal en tenant compte des compétences affirmées. Le choix s'est porté sur l'agent titulaire rédacteur principal 2^{ème} classe Echelon 8**

Nous avons proposé à notre secrétaire de continuer jusqu'à la date de mutation et le CDG proposait de lui trouver un poste à la condition qu'elle fasse la démarche de s'inscrire, mais finalement elle a refusé de continuer avec nous et a quitté le poste le 30/06/2025. Depuis nous n'avons personne pour assurer le secrétariat.

La nouvelle recrue ne pourra prendre ses fonctions que début octobre.

Ce recrutement nous fait modifier les horaires de présence qui seront désormais de 24 Heures/semaine. Elle est en mesure d'assurer la charge sur ces 24 h. Nous devons également modifier nos horaires d'ouverture au public ; cela sera mis en place lorsque la mutation sera effectuée.

Cependant pour nous dépanner et régler l'urgent cette nouvelle secrétaire accepte un emploi temporaire de 10 heures/semaine à compter du 01/08/2025 jusqu'à sa mutation effective. Le mois d'août sera un contrat du CDG et septembre nous essayerons de le passer en direct par « création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité »

Il subsiste cependant une urgence ; l'établissement des paies et la régularisation de fin de contrat. Nous avons fait appel au CDG pour une mission ponctuelle.

Le recrutement de cette nouvelle secrétaire nous oblige à instituer le (RIFSEEP) elle en bénéficie déjà et l'a retenu dans ses priorités. Pour pouvoir être institué il faut que nous ayons l'accord de la commission consultative du centre de gestion. La prochaine commission est fixée début septembre les dossiers doivent être déposés fin août.

Le Rifseep ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat. Il est également appliqué à la fonction publique territoriale.

(RIFSEEP = R = régime IFSE = indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise EP = engagement professionnel)

Il faut cependant déterminer un montant soit annuel soit mensuel et à budgéter. Le RIFSEEP peut être retenu pour les administratifs et également autre personnel.

Il faut faire attention à la discrimination.

Le centre de gestion sera mandaté pour une mission ponctuelle pour monter ce dossier.

En résumé nous devons délibérer pour :

- 1) Devis CDG 54 mission facultative de mise à disposition temporaire pour le mois d'août (10 H/semaine)

Vote Pour : 9

- 2) Accepter de passer un contrat en direct au titre de « création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité » Nous prendrons les mêmes qualifications que celles retenues par le CDG pour le mois d'août également 10 H/Semaine

Vote Pour : 9

- 3) Instauration du RIFSEEP pour tout le personnel ou pas – montant retenu (le calcul pour l'agent se fait au prorata des heures au sein de l'entité)

Pour instauration : **Vote** Pour 9

Pour information nous donnions une carte cadeau de fin d'année de 200,00 €

- 4) Donner mission au CDG pour monter le dossier RIFSEEP et le présenter à la commission

Vote Pour : 9

L'ensemble du Conseil propose de donner pouvoir au Maire pour gérer et signer toute pièce se rapportant à ce dossier sans être dans l'obligation de convoquer l'assemblée.

Vote Pour 9

La mise en application de ce RIFSEEP se fera dans l'ordre suivant :

Proposition à la commission consultative

Après retour de la décision de la commission délibérer pour accepter le RIFSEEP

Pour information :

Le dossier de clôture pour tout compte de la secrétaire partante pose quelques problèmes. Elle avait elle-même fait la clôture mais le dossier est bloqué (il semblerait que c'est un problème de paramétrage du logiciel) ADM contacté avait redonné la manœuvre à effectuer mais en vain. Toutes ces déclarations à France Travail ne se font qu'en dématérialisé mais devant le blocage, ce service nous envoie un imprimé vierge de déclaration de salaires sur 2 années à compléter et retourner.

Point 5 : Camion/Problème soulevé par l'employée technique

Le CM a eu copie de la lettre envoyée à la Mairie relevant les différents points de questionnement.

Il est stipulé : « le véhicule est passé au contrôle technique, je ne m'explique pas pourquoi de gros problèmes n'y figurent pas tels :

- Le mauvais fonctionnement de frein à main, de l'essuie-glace, des phares etc...
- L'absence totale d'amortisseurs sur la benne
- L'absence de la-glace (bocal cassé et moteur HS)
- La fuite de gasoil (assez importante)
- La corrosion perforante de plus en plus prononcée et bien d'autres choses encore.
- Ce véhicule est-il fiable ? L'utilisant très souvent (presque tous les jours) je voudrais être sûre de ne pas me mettre en danger ainsi que les autres usagers de la route.

Sachant que le Conseil doit se réunir en juillet j'ai décidé de continuer mon travail pendant encore 6 semaines jusqu'au 19 juillet, passé cette date, si je n'ai pas de certitude concernant la fiabilité du camion apportée par un professionnel (garagiste ou nouveau contrôle technique) je me verrai dans l'obligation d'utiliser mon droit de retrait et je ne m'en servirai plus. Bien sûr il reviendra au conseil de trouver une solution de remplacement pour que je puisse mener à bien mes tâches quotidiennes. Dans l'attente d'une réponse rapide.

L'assemblée prend acte des remarques. Mais il est bien clair que nous essayons d'entretenir au mieux ce camion. Actuellement nous attendons une offre pour remplacement de la benne.

Point 6 : Questions diverses

A) Attribution de compensation année 2025

C'est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communauté de communes et communes, régi par la CLECT (commission locale de l'évaluation des charges transférées)

Lors du conseil communautaire du 31/03/2025 il a été approuvé la répartition des attributions de compensations, mêmes bases que l'exercice 2022 Pour notre commune nous devons verser à la communauté de communes 12 337,97 € réglée en 3 échéances (mai/juin -Août/septembre-octobre/novembre)

Nous devons délibérer pour prendre en compte le montant à régler

Vote Pour : 9

B) Demande de subvention téléthon Paris

Vote Contre : 9

C) Crapauds sonneurs – Loana demande de nous rencontrer pour trouver une solution

D'après le sondage lancé RDV vendredi 12 septembre à 10 h sur site

- D) Association la Meute Escouade : Demande d'acquisition d'un terrain communal « les batteries » pour pratique de l'airsoft (activité de loisir qui utilise la réplique d'arme à feu propulseur de petite bille en plastique)
Sur le relevé de nos propriétés il n'y a pas trace de « batterie » mais quel serait alors sa dénomination ?
La batterie n'est pas propriété de la commune.
- E) Fonds de concours : penser à ce que nous y mettons
- F) Devant les problèmes de facturation de frais scolaires pour enfants ayant une dérogation il serait bien que nous précisions nos conditions si d'éventuelles demandes nous parvenaient. Convention à réfléchir
- G) Cours d'eau de l'Aroffe restauration du bassin versant -vallée inférieure concerne les villages d'Allamps, Barisey-au- Plain, Bulligny, Gibeauville, Mont l'Etroit, Saulxures Uruffe, Vannes-le-Châtel.
Phase de concertation, le souhait est de s'appuyer d'abord sur les élus des communes afin de hiérarchiser, prioriser les secteurs sur lesquels poursuivre la concertation avec les riverains.
M. Klein de la communauté de communes chargé du dossier propose de nous rencontrer en septembre (fixer une date lors d'un conseil ou provoquer une réunion) afin d'échanger sur l'approbation du dossier par les élus et sur le ressenti au niveau de l'acceptabilité locale (rappelez-vous pour une demande de prospection nous avons mis un veto)
S'il y a totale réticence ce n'est pas la peine d'aller plus loin.
Ne pas prévoir de réunion du 22/09 au 30/09/2025
- H) Référent habitat dans sa commune (un, deux ou trois....)
La Communauté de Communes relance l'opération programmée d'amélioration de l'habitat mais pour garantir la réussite de cette nouvelle OPAH elle a besoin de s'appuyer sur des relais locaux.
Le rôle de référent c'est être le relais local essentiel de repérage
La personne qui informe et oriente les habitants vers l'opérateur
La personne qui participe à des temps d'échange intercommunaux
Aucune candidature proposée
- I) Nous changeons de photocopieur avec un gain sur facture
- J) Lettre de démission de notre employée technique reçue 18/07/2025 souhaitant mettre fin à son engagement en demandant d'être libre de tout compte le 29/08/2025
Elle était en arrêt de maladie ordinaire du 01/07/2025 au 05/07/2025, du 08/07/2025 au 21/07/2025 et du 22/07/2025 au 28/07/2025
Le poste d'employé technique actuel est un poste de fonctionnaire : adjoint technique échelon 8
Quelle solution pour le remplacement ?
- Un seul employé technique qui sera chargé du ménage et des divers travaux sur la commune
 - Deux employés avec une personne affectée au ménage
Une personne pour tout ce qui s'appelle entretien.
 - On conserve un poste de fonctionnaire donc mutation possible d'un agent
 - Le poste vacant est alors mis sur les offres d'emplois du CDG
 - On souhaite embaucher par nous-même en contrat de droit commun à durée déterminée (en tenant compte de la charge suivant les saisons)

Réponse impérative à ces diverses questions pour la prochaine séance de Conseil Municipal pour définir notre choix. Sachant qu'à la suite vient se greffer toute la démarche administrative

- K) Un certain nombre de nos habitants demandent quand arrivera la facture d'eau.
Il était prévu d'établir une facture estimative mais à notre niveau nous n'avons aucune précision. Le mieux est de s'adresser directement au Service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes.
- L) Pont de la mairie côté auvent :
Pourquoi n'y a-t-il pas une barrière comme sur le premier pont ?
De plus désormais l'arrêt de bus pour le départ à l'école de Rigny se fait à cet endroit.
Nous notons cette remarque et apporterons la réponse dès que nous serons en possession des éléments.
- M) Circulation dans le village rue de la chaussée
Plusieurs demandes pour changer « CEDER LE PASSAGE EN STOP »
Au niveau rue des Morlots (?) et croisement route de Blénod (au niveau du 52 ?)
Le but est de stopper la vitesse des voitures venant de Gibeauveix d'une part et de celles venant de Vannes d'autre part ? Est-ce bien cela
Veuillez bien prêter attention à ce descriptif
- N) Replante- t-on des arbustes, des arbres le long du mur du cimetière ?
Oui nous y réfléchissons
Il était également prévu de faire peindre une fresque avec l'aide de Nooba. Nous avons questionné et pour se faire Nooba est d'accord d'intervenir à condition que nous trouvions un groupe de jeunes du village intéressés et qui soient partie prenante.
D'autres informations sont attendues.
- O) Repréparer le dossier « mur cour des pompiers » et finaliser
- P) Signalisation City Stade
Un plan avec les diverses implantations de signalisations est en cours d'élaboration pour prévoir la commande.
- Q) La hotte dans la cuisine de la salle des fêtes ne fonctionne plus correctement change-t-on le mécanisme défaillant où remplace-t-on ce matériel ?
- R) L'équipe de la bibliothèque municipale a lancé une invitation « venez petit-déjeuner avec nous !!! » le samedi 05 juillet et ce fut une réussite. Nous les félicitons et leur disons merci pour ces initiatives.

Séance levée à : 22H52

Séverine LAMONTRE

Elisabeth DELCROIX

Secrétaire

Maire